

Cabinet CORFEC

Expertise comptable

Commissariat aux comptes

4, Bd Dr Charles Poullain

14150 Ouistreham

www.cabinetcorfec.com

Tél : 02.31.96.54.28

Fax : 02.31.96.38.09

accueil@cabinetcorfec.com

fcorbel@cabinetcorfec.com



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Association

Ecole des Parents et des Educateurs
15 Avenue de Cambridge

14200 – HEROUVILLE-ST-CLAIR

SIREN 324 498 443

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale le 27 juin 2023, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport. Nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels au paragraphe REGLES ET METHODE COMPTABLES.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté particulièrement sur :

- ✦ le caractère approprié des principes comptables appliqués,
- ✦ le caractère raisonnable des estimations significatives retenues,
- ✦ la présentation d'ensemble des comptes,
- ✦ la cohérence de l'appréhension des fonds dédiés,
- ✦ le dénouement des créances et dettes via une approche par les règlements post-exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérification du rapport financier et des autres documents adressés à l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les slides financières présentée par l'expert-comptable de votre association.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires

relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 31 mars 2026.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Ouistreham, le 23 juin 2026.

Le Commissaire aux comptes titulaire du mandat
SAS CORFEC Audit

Son représentant

François CORBEL

Commissaire aux comptes
Président - Associé

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0.33		0.58
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	31 228	24 999	6 230		12 010	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				40.35		39.04
Terrains	210 000		210 000		210 000	
Constructions	1 064 216	522 883	541 333		583 980	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	7 428	4 984	2 443		6 093	
Autres immobilisations corporelles	245 688	232 802	12 887		14 661	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0.10		0.06
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	200		200		200	
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 783		1 783		980	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 560 544	785 668	774 876	40.78	827 924	39.68
Stocks et en-cours						
Créances				35.75		41.78
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	525 814		525 814		687 875	
Clients douteux, litigieux	25 298	25 298				
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	142 272		142 272		171 867	
Charges constatées d'avance	11 258		11 258		12 019	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	445 796		445 796	23.46	387 054	18.55
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 150 439	25 298	1 125 141	59.22	1 258 815	60.32
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 710 982	810 966	1 900 017	100	2 086 740	100

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	347 650	18.30	446 051	21.38
Excédent ou déficit de l'exercice	16 540	0.87	-98 401	-4.72
Situation nette (sous-total)	364 189	19.17	347 650	16.66
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	364 189	19.17	347 650	16.66
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	165 903	8.73	164 107	7.86
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	165 903	8.73	164 107	7.86
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	166 066	8.74	176 170	8.44
TOTAL DES PROVISIONS (III)	166 066	8.74	176 170	8.44
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	520 416	27.39	610 597	29.26
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	97 929	5.15		
Fournisseurs, factures non parvenues	43 251	2.28	91 438	4.38
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	294 257	15.49	337 755	16.19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	245 059	12.90	359 025	17.21
Produits constatés d'avance	2 948	0.16		
TOTAL DES DETTES (IV)	1 203 859	63.36	1 398 813	67.03
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 900 017	100	2 086 740	100

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	2 662 487	2 731 568	-69 081	-2.53
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	502 408	466 053	36 355	7.80
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	10 104		10 104	
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	164 107	112 244	51 863	46.21
Autres produits	93 412	67 093	26 318	39.23
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 432 517	3 376 958	55 559	1.65
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	458 432	529 822	-71 390	-13.47
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	184 736	197 338	-12 601	-6.39
Salaires	1 716 204	1 805 051	-88 847	-4.92
Cotisations sociales	664 393	603 225	61 168	10.14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	83 429	64 311	19 118	29.73
Dotations aux provisions		9 799	-9 799	-100.00
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	165 903	164 107	1 796	1.09
Autres charges	130 261	87 824	42 437	48.32
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 403 358	3 461 477	-58 119	-1.68
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	29 160	-84 519	113 678	134.50

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 380	2 807	-427	-15.22
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2 380	2 807	-427	-15.22
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	15 000	18 076	-3 076	-17.02
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	15 000	18 076	-3 076	-17.02
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-12 620	-15 269	2 649	17.35
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	16 540	-99 788	116 327	116.57
Produits exceptionnels (V)		1 389	-1 389	-100.00
Charges exceptionnelles (VI)		2	-2	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		1 386	-1 386	-100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 434 897	3 381 153	53 744	1.59
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	3 418 357	3 479 555	-61 197	-1.76
EXCÉDENT OU DÉFICIT	16 540	-98 401	114 941	116.81
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	16 540	-98 401	114 941	116.81

Annexe comptable

Gre

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 900 016.63 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 16 539.68 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Évaluation des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COTISATIONS**Informations concernant la comptabilisation des cotisations**

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.



TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	31 228.43		
TOTAL	31 228.43		
Immobilisations corporelles			
Terrains	210 000.00		
Constructions sur sol propre	1 036 685.81		
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	27 530.14		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 427.83		
Installations générales, agencements et aménagements divers	4 696.35		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	227 406.21		4 496.96
Emballages récupérables et divers	9 088.92		
TOTAL	1 522 835.26		4 496.96
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	200.00		
Prêts et autres immobilisations financières	980.44		802.50
TOTAL	1 180.44		802.50
TOTAL GENERAL	1 555 244.13		5 299.46

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			31 228.43	
TOTAL			31 228.43	
Immobilisations corporelles				
Terrains			210 000.00	
Constructions sur sol propre			1 036 685.81	
Constructions inst. générales, agencements			27 530.14	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			7 427.83	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			4 696.35	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			231 903.17	
Emballages récupérables et divers			9 088.92	
TOTAL			1 527 332.22	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			200.00	
Prêts et autres immobilisations financières			1 782.94	
TOTAL			1 982.94	
TOTAL GENERAL			1 560 543.59	

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			19 218.87	5 780.00		24 998.87
TOTAL			19 218.87	5 780.00		24 998.87
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			451 929.52	525 991.23	482 567.87	495 352.88
Const. inst. gén., agencs			28 306.08	1 240.46	2 016.40	27 530.14
Inst. tech., mat. et out. industriels			1 334.56	5 085.22	1 435.43	4 984.35
Inst. générales, agencs divers			2 270.27	587.05		2 857.32
Matériel de bureau, informatique			215 171.49	6 648.06	964.09	220 855.46
Emballages récupérables et divers			9 088.90	0.02		9 088.92
TOTAL			708 100.82	539 552.04	486 983.79	760 669.07
TOTAL GENERAL			727 319.69	545 332.04	486 983.79	785 667.94

	Dotation de l'exercice	Ventilation			
		réévaluation	mode linéaire	autre mode	dotation except.
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	5 780.00				
TOTAL	5 780.00				
Immobilisations corporelles					
Constructions sur sol propre	525 991.23				
Constructions inst. générales, agencements	1 240.46				
Inst. tech., matériels et outillages industriels	5 085.22				
Installations générales, agencements divers	587.05				
Matériel de bureau, informatique & mobilier	6 648.06				
Emballages récupérables et divers	0.02				
TOTAL	539 552.04				
TOTAL GENERAL	545 332.04				

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 782.94		1 782.94
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	25 297.64	25 297.64	
Autres créances clients	525 814.45	525 814.45	
Autres impôts, taxes et versements	32 697.99	32 697.99	
Divers	109 135.74	109 135.74	
Débiteurs divers	438.66	438.66	
Charges constatées d'avance	11 258.47	11 258.47	
TOTAL	706 425.89	704 642.95	1 782.94

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients		25 297.64		25 297.64
TOTAL		25 297.64		25 297.64
TOTAL GÉNÉRAL		25 297.64		25 297.64

945367 - ASSO EPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	520 415.68	273 871.16	115 897.39	130 647.13
Fournisseurs et comptes rattachés	141 179.44	141 179.44		
Personnel et comptes rattachés	133 493.86	133 493.86		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	158 247.97	158 247.97		
Autres dettes	7 808.27	7 808.27		
Produits constatés d'avance	2 947.52	2 947.52		
TOTAL	964 092.74	717 548.22	115 897.39	130 647.13

La mise à disposition de locaux et de matériels représente 6 838 € pour l'exercice 2025. Elle correspond aux locaux mis à disposition par les villes de Bretteville-sur-Odon, d'Isigny-sur-Mer et d'Ifs, encadrés par des conventions de mise à disposition.

La valorisation des mises à disposition de bénévoles, représentant les sites de Bayeux, Hérouville-Saint-Clair, Fleury, Ifs, Falaise et Saint-Lô, évaluée au taux horaire du SMIC brut, représente 55 206 € pour un nombre de 40 bénévoles et 4 647 heures sur l'exercice 2025.

fine